



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE GÉMOZAC  
— & de La Saintonge Viticole —

AR Prefecture

017-241700632-20260528-26\_041-DE  
Reçu le 11/06/2026

N° 26/041

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six,  
Le vingt-huit mai à dix-huit heures trente,  
les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués par le Président, M. Loïc GIRARD,  
se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Gémozac.

**Présents :** Philippe KLÉBER, Nadine BONDON (Berneuil), Dominique FRADIN (Cravans), Loïc GIRARD, Monique BELIS, Thierry AUDEBERT, Sylvie RABET-LARGE (Gémozac), Régis MASSIAS (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE, Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Christelle HURTADO, Patrice SOITEL (Saint-André de Lidon), Alain GUÉRIN (Saint-Simon de Pellouaille), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Elise BRÉMONT (Tesson), Brigitte CHOLLET (Thaims), Anaïs BERTET (Thézac), Francis LUDWIG (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Viroillet).

**Absents excusés :** Sandra COUDRET (Cravans – pouvoir donné à M. Dominique FRADIN), Xavier COLLIGNON (Gémozac), Pascal LAVERGNE (Rétaud – pouvoir donné à M. Loïc GIRARD), Marie-Line CHAUVET (Rétaud – pouvoir donné à M. Jean-Michel CHATELIER), Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Laurent MORICHON (Tesson – pouvoir donné à Elise BRÉMONT), Bruno TAPON (Thaims).

<b>Date de Convocation :</b>	<b>Nombre de Délégués :</b>
Le 22/05/2026	En exercice : 30
	Présents : 24
	Votants : 26

Mme Monique BELIS est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du compte administratif du budget annexe Aide à Domicile 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Finances en date du 21 mai 2026,

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du Président est débattu, le Conseil communautaire élit son président de séance. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ;

Il est procédé à l'élection du président de séance pour l'examen du compte financier unique du budget principal de l'année 2025 ;

M. Jean GEAY est élu, à l'unanimité, président de séance ;

En conséquence, M. GIRARD quitte l'assemblée ;

**AR Prefecture**017-241700632-20260528-26\_041-DE  
Reçu le 11/06/2026

Le budget annexe Aide à Domicile de l'exercice 2025 pour lequel le compte administratif est soumis au Conseil communautaire par M. le président de séance s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

**Investissement**

Dépenses	Prévues :	31 555 59 €
	Réalisées :	3 121,33 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévues :	31 555,59 €
	Réalisées :	20 447,56 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

**Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	Prévues :	1 147 562,18 €
	Réalisées :	1 113 834,30 €

<b>Recettes</b>	Prévues :	1 147 562,18 €
	Réalisées :	1 142 423,63 €

**Résultat de clôture de l'exercice**

<b>Investissement :</b>	16 091,67 €
<b>Fonctionnement :</b>	19 682,15 €
<b>Résultat global :</b>	35 773,82 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe Aides à Domicile 2025,
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes,
- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus

**Pour copie certifiée conforme**

**Le Président de séance,**

Jean GEAY



**PUBLIÉE LE : 11/06/2026**

**Le secrétaire de séance,**



Monique BELIS



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa publication :  
- d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GÉMOZAC  
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541, 86020 POITIERS  
Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>